



Le 23 août 2022

VACANCE
AU POSTE DE
DIRIGEANTE OU DIRIGEANT
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ORGANISATION
DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Suite à l'élection par acclamation du confrère Yannick Scott au poste de directeur national de la région du Montréal métropolitain, le Conseil exécutif national confirme la vacance du poste de dirigeante ou dirigeant de l'éducation et de l'organisation.
Félicitations au confrère Scott!

Si nécessaire, conformément au paragraphe 3.35 des statuts nationaux, une conférence régionale se tiendra dans les 60 jours suivant la date de fin des mises en candidature.

Les mises en candidature sont maintenant ouvertes pour le poste de dirigeante ou dirigeant de l'éducation et de l'organisation de la région du Montréal métropolitain.

Seuls les membres en règle peuvent poser leur candidature.

Toute mise en candidature doit :

- être présentée par un membre en règle;
- être présentée par écrit et signée par le membre qui la soumet;
- faire l'objet d'une acceptation par écrit, signée par la personne mise en candidature;
- être reçue par la secrétaire-trésorière nationale, avant 17 h (heure de l'Est), le 12 septembre 2022.

Beverly Collins

Secrétaire-trésorière nationale, STTP

377, rue Bank

Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Télécopieur : 613.563.7861

Courriel : bcollins@cupw-sttp.org

Les membres qui, en ce moment, occupent un poste élu au palier national ou régional et qui envisagent de se présenter à ce poste sont invités à lire le paragraphe 3.35 des statuts nationaux.

Toute personne titulaire d'un poste au palier national ou régional qui accepte sa mise en candidature au poste de dirigeante ou dirigeant de l'éducation et de l'organisation de la région du Montréal métropolitain verra son poste actuel être déclaré vacant et ouvert aux mises en candidature pour une période de vingt (20) jours. Dans un tel cas, l'élection au poste déclaré vacant se tiendra aussi à la conférence régionale.

Solidarité,

Beverly Collins

Secrétaire-trésorière nationale, STTP

sepb 225 / scfp 1979

2019-2023 / Bulletin n° 396

